



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Crimes et délits constatés par la
Police et Gendarmerie nationales
dans le département
GERS
entre 2008 et 2013



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AB.32.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	896	803	870	934	1 012	1 174
	Vols sans violence	684	605	676	741	755	970
	Vols liés aux véhicules à moteurs	194	169	219	234	207	364
35	Vols d'automobiles	40	21	26	34	24	34
37	Vols à la roulotte	88	72	117	104	80	185
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	38	47	43	60	62	81
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	28	29	33	36	41	64
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	0	0	0
	Cambriolages	106	93	129	138	180	179
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	41	35	53	60	82	73
28	Cambriolages de résidences secondaires	2	4	1	0	3	14
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	33	41	40	29	23	29
30	Cambriolages d'autres lieux	30	13	35	49	72	63
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	249	241	204	215	219	280
32	Vols à la tire	5	3	9	5	13	17
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	75	82	68	67	79	82
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	169	156	127	143	127	181
	Autres vols sans violence	135	102	124	154	149	147
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	5	4	3	2	1	1
33	Vols à l'étalage	86	54	84	82	82	86
39	Vols simples sur chantier	6	7	8	8	8	11
40	Vols simples sur exploitations agricoles	1	0	0	0	0	0
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	37	37	29	62	58	49
	Vols avec violences	41	13	32	38	37	40
	Vols à main armée	1	1	5	1	4	12
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	0	0	0	0	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	1	1	4	1	4	11
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	0	1	0	0	1
19	Autres vols à main armée	0	0	0	0	0	0
	Vols avec armes blanches	3	1	2	4	3	2
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	0	0	0	2	0
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	1	0	2	1	0	1
22	Autres vols avec armes blanches	2	1	0	3	1	1
	Vols violents sans arme	37	11	25	33	30	26
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	1	0	0	0	0
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	1	0	3	2	1	0
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	13	4	10	13	9	12
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	23	6	12	18	20	14
	Destructions, dégradations	171	185	162	155	220	164
62	Incendies volontaires de biens publics	6	6	5	7	12	2
63	Incendies volontaires de biens privés	11	12	20	16	17	13
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	18	17	18	12	28	12
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	40	46	39	43	53	71
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	96	104	80	77	110	66

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.32.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	-	- 10,4	+ 8,3	+ 7,4	+ 8,4	+ 16,0
	Vols sans violence	-	- 11,5	+ 11,7	+ 9,6	+ 1,9	+ 28,5
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 12,9	+ 29,6	+ 6,8	- 11,5	+ 75,8
35	Vols d'automobiles	-	- 47,5	+ 23,8	+ 30,8	- 29,4	+ 41,7
37	Vols à la roulotte	-	- 18,2	+ 62,5	- 11,1	- 23,1	+ 131,3
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	+ 23,7	- 8,5	+ 39,5	+ 3,3	+ 30,6
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 3,6	+ 13,8	+ 9,1	+ 13,9	+ 56,1
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	- 12,3	+ 38,7	+ 7,0	+ 30,4	- 0,6
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	- 14,6	+ 51,4	+ 13,2	+ 36,7	- 11,0
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	ns
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 24,2	- 2,4	- 27,5	- 20,7	+ 26,1
30	Cambriolages d'autres lieux	-	ns	+ 169,2	+ 40,0	+ 46,9	- 12,5
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	- 3,2	- 15,4	+ 5,4	+ 1,9	+ 27,9
32	Vols à la tire	-	ns	ns	ns	ns	ns
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	+ 9,3	- 17,1	- 1,5	+ 17,9	+ 3,8
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	- 7,7	- 18,6	+ 12,6	- 11,2	+ 42,5
	Autres vols sans violence	-	- 24,4	+ 21,6	+ 24,2	- 3,2	- 1,3
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	- 37,2	+ 55,6	- 2,4	- 0,0	+ 4,9
39	Vols simples sur chantier	-	ns	ns	ns	ns	ns
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 0,0	- 21,6	+ 113,8	- 6,5	- 15,5
	Vols avec violences	-	ns	+ 146,2	+ 18,8	- 2,6	+ 8,1
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	+ 127,3	+ 32,0	- 9,1	- 13,3
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Destructions, dégradations	-	+ 8,2	- 12,4	- 4,3	+ 41,9	- 25,5
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	ns	ns	ns	+ 133,3	ns
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 15,0	- 15,2	+ 10,3	+ 23,3	+ 34,0
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	+ 8,3	- 23,1	- 3,8	+ 42,9	- 40,0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.32.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	2 217	2 204	2 215	2 361	2 333	2 720
	Vols sans violence	2 024	1 998	2 000	2 200	2 139	2 426
	Vols liés aux véhicules à moteurs	577	558	508	501	502	554
35	Vols d'automobiles	150	123	137	131	117	109
37	Vols à la roulotte	289	316	264	228	219	269
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	84	82	63	95	132	148
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	53	37	43	47	34	28
34	Vols de véhicules de transport avec fret	1	0	1	0	0	0
	Cambriolages	527	471	554	645	651	685
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	171	150	213	330	310	302
28	Cambriolages de résidences secondaires	54	54	57	69	54	70
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	206	182	193	174	193	189
30	Cambriolages d'autres lieux	96	85	91	72	94	124
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	670	720	642	721	735	867
32	Vols à la tire	39	81	40	54	68	93
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	341	298	319	350	350	360
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	290	341	283	317	317	414
	Autres vols sans violence	250	249	296	333	251	320
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	7	8	9	9	6	13
33	Vols à l'étalage	45	40	46	41	41	31
39	Vols simples sur chantier	38	30	22	41	34	37
40	Vols simples sur exploitations agricoles	44	26	43	87	48	80
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	116	145	176	155	122	159
	Vols avec violences	19	31	19	16	41	22
	Vols à main armée	0	6	1	3	4	0
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	1	0	0	0	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	0	3	1	1	2	0
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	2	0	2	2	0
19	Autres vols à main armée	0	0	0	0	0	0
	Vols avec armes blanches	5	6	3	1	4	4
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	0	1	0	1	2
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	2	3	0	1	3	0
22	Autres vols avec armes blanches	3	3	2	0	0	2
	Vols violents sans arme	14	19	15	12	33	18
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	2	1	0	2	1
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	1	2	1	3	2	1
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	3	5	5	4	10	5
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	10	10	8	5	19	11
	Destructions, dégradations	174	175	196	145	153	272
62	Incendies volontaires de biens publics	3	3	5	1	7	1
63	Incendies volontaires de biens privés	16	15	18	17	8	11
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	41	42	47	29	47	54
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	46	67	53	45	44	63
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	68	48	73	53	47	143

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau AB.32.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	-	- 0,6	+ 0,5	+ 6,6	- 1,2	+ 16,6
	Vols sans violence	-	- 1,3	+ 0,1	+ 10,0	- 2,8	+ 13,4
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 3,3	- 9,0	- 1,4	+ 0,2	+ 10,4
35	Vols d'automobiles	-	- 18,0	+ 11,4	- 4,4	- 10,7	- 6,8
37	Vols à la roulotte	-	+ 9,3	- 16,5	- 13,6	- 3,9	+ 22,8
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 2,4	- 23,2	+ 50,8	+ 38,9	+ 12,1
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 30,2	+ 16,2	+ 9,3	- 27,7	- 17,6
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	- 10,6	+ 17,6	+ 16,4	+ 0,9	+ 5,2
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	- 12,3	+ 42,0	+ 54,9	- 6,1	- 2,6
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 0,0	+ 5,6	+ 21,1	- 21,7	+ 29,6
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 11,7	+ 6,0	- 9,8	+ 10,9	- 2,1
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 11,5	+ 7,1	- 20,9	+ 30,6	+ 31,9
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	+ 7,5	- 10,8	+ 12,3	+ 1,9	+ 18,0
32	Vols à la tire	-	+ 107,7	- 50,6	+ 35,0	+ 25,9	+ 36,8
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 12,6	+ 7,0	+ 9,7	- 0,0	+ 2,9
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 17,6	- 17,0	+ 12,0	- 0,0	+ 30,6
	Autres vols sans violence	-	- 0,4	+ 18,9	+ 12,5	- 24,6	+ 27,5
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	- 11,1	+ 15,0	- 10,9	- 0,0	- 24,4
39	Vols simples sur chantier	-	- 21,1	- 26,7	+ 86,4	- 17,1	+ 8,8
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	- 40,9	+ 65,4	+ 102,3	- 44,8	+ 66,7
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 25,0	+ 21,4	- 11,9	- 21,3	+ 30,3
	Vols avec violences	-	+ 63,2	ns	ns	+ 156,3	- 46,3
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	+ 175,0	ns
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Destructions, dégradations	-	+ 0,6	+ 12,0	- 26,0	+ 5,5	+ 77,8
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 2,4	+ 11,9	- 38,3	+ 62,1	+ 14,9
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	+ 45,7	- 20,9	- 15,1	- 2,2	+ 43,2
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 29,4	+ 52,1	- 27,4	- 11,3	+ 204,3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AV.32.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	212	147	183	175	207	196
	Violences physiques crapuleuses	41	13	32	38	37	40
	Vols avec violences	41	13	32	38	37	40
	Vols à main armée	1	1	5	1	4	12
	Vols avec armes blanches	3	1	2	4	3	2
	Vols violents sans arme	37	11	25	33	30	26
	Autres violences physiques crapuleuses	0	0	0	0	0	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	114	84	116	110	115	103
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	80	69	82	69	79	77
3	Homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	0	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	1	0	0	3
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	1	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	0	0	2	0	0	2
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	12	2	17	9	17	8
73	Violences à dépositaires autorité	22	13	14	31	19	13
	Violences sexuelles	14	19	8	12	20	19
46	Viols sur des majeur(e)s	4	5	1	4	7	0
47	Viols sur des mineur(e)s	3	1	1	1	3	0
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	4	8	3	2	2	7
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	3	5	3	5	8	12
	Menaces et chantages	43	31	27	15	35	34
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	3	3	1	3	2	6
12	Menaces ou chantages dans un autre but	40	28	26	12	33	28

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AV.32.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 30,7	+ 24,5	- 4,4	+ 18,3	- 5,3
	Violences physiques crapuleuses	-	ns	+ 146,2	+ 18,8	- 2,6	+ 8,1
	Vols avec violences	-	ns	+ 146,2	+ 18,8	- 2,6	+ 8,1
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	+ 127,3	+ 32,0	- 9,1	- 13,3
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 26,3	+ 38,1	- 5,2	+ 4,5	- 10,4
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (<i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i>)	-	- 13,8	+ 18,8	- 15,9	+ 14,5	- 2,5
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	ns	ns	ns	ns	ns
73	Violences à dépositaires autorité	-	ns	ns	+ 121,4	ns	ns
	Violences sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Menaces et chantages	-	- 27,9	- 12,9	ns	+ 133,3	- 2,9
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 30,0	- 7,1	ns	+ 175,0	- 15,2

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AV.32.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	404	494	414	407	438	463
	Violences physiques crapuleuses	20	31	19	16	41	23
	Vols avec violences	19	31	19	16	41	22
	Vols à main armée	0	6	1	3	4	0
	Vols avec armes blanches	5	6	3	1	4	4
	Vols violents sans arme	14	19	15	12	33	18
	Autres violences physiques crapuleuses	1	0	0	0	0	1
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	1	0	0	0	0	1
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	259	331	280	275	285	272
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	231	299	244	239	235	214
3	Homicides pour d'autres motifs	1	2	0	0	2	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	0	4	2	2
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	1	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	0	1	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	1	6	2	2	2	1
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	10	8	13	17	25	27
73	Violences à dépositaires autorité	16	16	21	12	18	28
	Violences sexuelles	36	47	40	30	46	54
46	Viols sur des majeur(e)s	9	8	7	7	8	6
47	Viols sur des mineur(e)s	5	12	12	6	11	16
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	5	7	5	4	6	8
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	17	20	16	13	21	24
	Menaces et chantages	89	85	75	86	66	114
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	3	6	3	5	2	10
12	Menaces ou chantages dans un autre but	86	79	72	81	64	104

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AV.32.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	+ 22,3	- 16,2	- 1,7	+ 7,6	+ 5,7
	Violences physiques crapuleuses	-	+ 55,0	ns	ns	+ 156,3	- 43,9
	Vols avec violences	-	+ 63,2	ns	ns	+ 156,3	- 46,3
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols violents sans arme	-	ns	ns	ns	+ 175,0	ns
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 27,8	- 15,4	- 1,8	+ 3,6	- 4,6
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	+ 29,4	- 18,4	- 2,0	- 1,7	- 8,9
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	ns	ns	ns	+ 47,1	+ 8,0
73	Violences à dépositaires autorité	-	ns	+ 31,3	ns	ns	+ 55,6
	Violences sexuelles	-	+ 30,6	- 14,9	- 25,0	+ 53,3	+ 17,4
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	+ 61,5	+ 14,3
	Menaces et chantages	-	- 4,5	- 11,8	+ 14,7	- 23,3	+ 72,7
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 8,1	- 8,9	+ 12,5	- 21,0	+ 62,5

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau ES.32.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	212	195	186	162	146	156
	Escroqueries et infractions assimilées	209	185	178	158	141	151
91	Escroqueries et abus de confiance**	102	100	106	80	73	82
89	Falsification et usages de chèques volés	78	54	45	37	35	23
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	24	19	19	36	24	34
92	Infractions à la législation sur les chèques	3	6	2	1	6	5
84	Faux en écriture publique et authentique	0	0	1	0	1	1
85	Autres faux en écriture	2	4	5	4	2	4
86	Fausse monnaie	0	2	0	0	0	2
	Infractions économiques et financières	3	10	8	4	5	5
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	0	0	0	0	0	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	0	0	0
93	Travail clandestin	1	2	1	0	2	3
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	0	1	0	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	2	0	0	0	0	0
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	0	0	1	0	0	1
102	Achats et ventes sans factures	0	0	0	0	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	0	1	1	0	0	0
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	0	0	1	1	1	0
105	Fraudes fiscales	0	0	1	1	1	0
106	Autres délits économiques et financiers***	0	6	3	2	1	1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau ES.32.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 8,0	- 4,6	- 12,9	- 9,9	+ 6,8
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 11,5	- 3,8	- 11,2	- 10,8	+ 7,1
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 2,0	+ 6,0	- 24,5	- 8,8	+ 12,3
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 30,8	- 16,7	- 17,8	- 5,4	- 34,3
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	ns	ns	+ 89,5	- 33,3	+ 41,7
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	ns	ns	ns	ns	ns
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau ES.32.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	645	840	841	750	398	512
	Escroqueries et infractions assimilées	581	773	767	691	359	473
91	Escroqueries et abus de confiance**	438	562	440	491	250	279
89	Falsification et usages de chèques volés	66	71	243	102	73	130
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	32	47	44	37	8	36
92	Infractions à la législation sur les chèques	19	57	21	34	11	10
84	Faux en écriture publique et authentique	1	6	5	6	2	2
85	Autres faux en écriture	24	22	13	20	12	15
86	Fausse monnaie	1	8	1	1	3	1
	Infractions économiques et financières	64	67	74	59	39	39
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	2	12	4	8	1	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	2	1	35	2	0	0
93	Travail clandestin	31	26	16	23	16	15
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2	2	0	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	1
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	8	2	2	5	1	1
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	2	4	0	2	9	1
102	Achats et ventes sans factures	0	3	1	2	2	1
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	8	8	4	2	3	3
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	5	3	6	3	6	14
105	Fraudes fiscales	1	1	1	5	1	0
106	Autres délits économiques et financiers***	3	5	5	7	0	3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau ES.32.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	+ 30,2	+ 0,1	- 10,8	- 46,9	+ 28,6
	Escroqueries et infractions assimilées	-	+ 33,0	- 0,8	- 9,9	- 48,0	+ 31,8
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 28,3	- 21,7	+ 11,6	- 49,1	+ 11,6
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 7,6	+ 242,3	- 58,0	- 28,4	+ 78,1
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	+ 46,9	- 6,4	- 15,9	ns	+ 350,0
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	+ 200,0	- 63,2	+ 61,9	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	- 8,3	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	+ 4,7	+ 10,4	- 20,3	- 33,9	- 0,0
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	+ 3 400,0	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 16,1	ns	+ 43,8	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

*** Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau IR.32.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services	128	95	75	123	61	79
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	57	40	41	50	19	36
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	0	1	1	0	0	1
56	Usage-revente de stupéfiants	7	3	3	1	1	0
57	Usage de stupéfiants	50	36	36	48	18	35
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	0	0	1	1	0	0
	Infractions à la législation sur les étrangers**	8	5	5	9	4	2
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	8	5	5	8	4	0
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	0	0	0	0	0	0
71	Autres infractions à la police des étrangers**	0	0	0	1	0	2
	Faux documents	4	4	2	3	1	0
81	Faux documents d'identité	1	0	1	1	0	0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	0	1	0	2	0	0
83	Autres faux documents administratifs	3	3	1	0	1	0
	Infractions à la législation sur de travail	1	3	1	0	2	3
93	Travail clandestin	1	2	1	0	2	3
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	0	1	0	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	58	43	26	61	35	38
44	Recels	11	16	8	8	7	10
74	Port ou détention armes prohibées	46	24	18	52	26	28
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	1	2	0	1	0	0
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	0	0	0
79	Atteintes à l'environnement	0	0	0	0	2	0
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	1	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau IR.32.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 25,8	- 21,1	+ 64,0	- 50,4	+ 29,5
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 29,8	+ 2,5	+ 22,0	ns	+ 89,5
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
57	Usage de stupéfiants	-	- 28,0	- 0,0	+ 33,3	ns	+ 94,4
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	ns	ns	ns	ns	ns
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 25,9	- 39,5	+ 134,6	- 42,6	+ 8,6
44	Recels	-	ns	ns	ns	ns	ns
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 47,8	ns	+ 188,9	- 50,0	+ 7,7
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DC PJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau IR.32.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Infractions révélées par l'action des services	420	355	311	330	350	426
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	237	213	148	202	220	312
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	3	1	1	2	3	4
56	Usage-revente de stupéfiants	35	24	24	35	25	71
57	Usage de stupéfiants	165	160	107	154	178	222
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	34	28	16	11	14	15
	Infractions à la législation sur les étrangers**	14	21	11	7	7	3
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	13	19	8	6	7	2
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	1	1	2	0	0	1
71	Autres infractions à la police des étrangers**	0	1	1	1	0	0
	Faux documents	11	10	8	11	13	17
81	Faux documents d'identité	1	1	2	0	2	1
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	5	3	5	5	5	7
83	Autres faux documents administratifs	5	6	1	6	6	9
	Infractions à la législation sur de travail	33	28	16	23	16	16
93	Travail clandestin	31	26	16	23	16	15
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2	2	0	0	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	1
	Autres infractions révélées par l'action des services	125	83	128	87	94	78
44	Recels	95	36	91	49	43	36
74	Port ou détention armes prohibées	16	26	21	13	35	27
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	3	4	4	2	2	4
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	1	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	1	0	0
79	Atteintes à l'environnement	10	17	12	21	14	11
80	Chasse et pêche	1	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	0	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Tableau IR.32.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 15,5	- 12,4	+ 6,1	+ 6,1	+ 21,7
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 10,1	- 30,5	+ 36,5	+ 8,9	+ 41,8
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	- 31,4	- 0,0	+ 45,8	- 28,6	+ 184,0
57	Usage de stupéfiants	-	- 3,0	- 33,1	+ 43,9	+ 15,6	+ 24,7
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 17,6	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	+ 50,0	ns	ns	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Faux documents	-	ns	ns	ns	ns	ns
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 15,2	ns	+ 43,8	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 16,1	ns	+ 43,8	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 33,6	+ 54,2	- 32,0	+ 8,0	- 17,0
44	Recels	-	- 62,1	+ 152,8	- 46,2	- 12,2	- 16,3
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 62,5	- 19,2	ns	+ 169,2	- 22,9
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	+ 75,0	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013



Tableau AU.32.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	4	4	3	3	0	4
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	4	4	7	3	12	15
14	Violations de domicile	3	3	3	1	1	4
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	4	2	4	8	10	10
54	Non versement de pension alimentaire	5	10	2	6	7	6
72	Outrages à dépositaires autorité	24	20	14	18	16	15
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	0	0	1	1	0
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	0	0	2	0	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	0	0	2	0	0	0
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	1	0	0	1	0	0
107	Autres délits	37	36	34	24	24	50

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AU.32.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	ns	ns	ns	ns	ns
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
54	Non versement de pension alimentaire	-	ns	ns	ns	ns	ns
72	Outrages à dépositaires autorité	-	ns	ns	ns	ns	ns
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	- 2,7	- 5,6	- 29,4	- 0,0	+ 108,3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AU.32.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	21	23	24	17	16	15
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	43	49	29	41	27	52
14	Violations de domicile	22	23	21	9	15	14
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	54	55	53	77	56	70
54	Non versement de pension alimentaire	37	33	45	37	43	36
72	Outrages à dépositaires autorité	31	42	28	25	14	26
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	3	2	3	0	4	1
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	1	0	0	3	2	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	3	4	3	0	0	3
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	5	7	9	7	2	3
107	Autres délits	199	166	118	115	128	164

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés
par la **Police et la Gendarmerie nationales**
dans le département **GERS**
entre 2008 et 2013

Tableau AU.32.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département GERS entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	-	+ 9,5	+ 4,3	ns	ns	ns
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	+ 14,0	- 40,8	+ 41,4	- 34,1	+ 92,6
14	Violations de domicile	-	+ 4,5	- 8,7	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 1,9	- 3,6	+ 45,3	- 27,3	+ 25,0
54	Non versement de pension alimentaire	-	- 10,8	+ 36,4	- 17,8	+ 16,2	- 16,3
72	Outrages à dépositaires autorité	-	+ 35,5	- 33,3	- 10,7	ns	+ 85,7
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	- 16,6	- 28,9	- 2,5	+ 11,3	+ 28,1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.